CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 05/09/16

Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 29/09/16

Affichage le: 17/10/16

Transmission préfecture le : 17/10/16

AR Préfecture :

N°: 078-227806460-20161007-lmc194551-DE-1-1

Du: 17/10/16

Délibération exécutoire le : 17/10/16

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 7 octobre 2016

POLITIQUE C05 CULTURE ET PATRIMOINE MUSÉE MAURICE DENIS "LE PRIEURÉ" À SAINT-GERMAIN-EN-LAYE PRÊT D'OEUVRES

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de MME JOSÉPHINE KOLLMANNSBERGER,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 2 avril 2015, portant délégation d'attributions du Conseil départemental à la Commission Permanente, et notamment son article 10;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve la participation du Musée départemental Maurice Denis par le prêt de trois œuvres de Maurice Denis, Emile Bernard, Jan Verkade pour l'exposition « I Nabis, Gauguin e la Pittura Italiana d'Avanguardia », du 17 septembre 2016 au 14 janvier 2017 au Palazzon Roverella, Rovigo (Vénétie, Italie) :

- Le dessert au jardin, Maurice Denis, PMD 976.1.127
- Bretonnes au goémon, Emile Bernard, PMD 987.5.1
- Les Sept princesses, Jan Verkade, PMD 981.16.1

AR Préfecture du : 17/10/16 2016-CP-5898 : 1/3

 $N^{\circ}: 078\text{-}227806460\text{-}20161007\text{-}lmc194551\text{-}DE\text{-}1\text{-}1$

Approuve la participation du Musée départemental Maurice Denis par le prêt d'une œuvre pour l'exposition « Scoperte e Massacri » » du 26 septembre 2016 au 8 janvier 2017 à la Galerie des Offices de Florence (Italie)

- Les Pélerins d'Emmaüs, Maurice Denis, PMD 976.1.110

Autorise M. le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer les quatre conventions de prêt, leurs éventuels avenants, ainsi que tout autre document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Dit que la présente délibération est sans incidence budgétaire.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

AR Préfecture du : 17/10/16 2016-CP-5898 : 2/3

 $N^{\circ}: 078\text{-}227806460\text{-}20161007\text{-}lmc194551\text{-}DE\text{-}1\text{-}1$

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 7 octobre 2016

MUSÉE MAURICE DENIS "LE PRIEURÉ" À SAINT-GERMAIN-EN-LAYE PRÊT D'OEUVRES

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier. Secrétaire :

Votent POUR (38): Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (3): Alexandre Joly, Didier Jouy, Yves Vandewalle.

AR Préfecture du : 17/10/16 2016-CP-5898 : 3/3

 $N^{\circ}: 078\text{-}227806460\text{-}20161007\text{-}lmc194551\text{-}DE\text{-}1\text{-}1$